

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

v1.0 applicables au 01/01/2017

Suivi de version

v1.0	01/01/2017	KARENITA	Didier TURCK	Document initial
------	------------	----------	--------------	------------------

SOMMAIRE

1	DISPOSITIONS GENERALES	1
1.1	Objet	1
1.2	Validité des Devis	1
1.3	Prix	1
1.4	Conditions de Paiement	1
1.5	Clause Pénale	1
1.6	Clause Résolutoire	1
1.7	Clause de Réserve de Propriété	1
1.8	Sous Traitance	2
1.9	Délai	2
1.10	Force Majeure	2
1.11	Attribution de Juridiction	2
1.12	Divisibilité des Clauses	2
1.13	Confidentialité	2
1.14	Non débauchage	3
1.15	Durée du contrat	3
2	DEVELOPPEMENT ET MAINTENANCE	4
2.1	Conception graphique	4
2.2	Images	4
2.3	Animations	4
2.4	Son	4
2.5	Texte	4
2.6	Page statique	4
2.7	Page dynamique	4
2.8	Obligations du Client	5
2.9	Obligations du fournisseur	5
2.10	Gestion du projet et processus de contrôle des changements	6
2.11	Propriété et droit de propriété intellectuelle et industrielle	6
2.12	Livraison et Réception de la Prestation	6
2.13	Garanties	7
3	HEBERGEMENT, NOMS DE DOMAINES ET BOITES EMAILS	8
3.1	Responsabilité des contenus	8
3.2	Hébergement de serveur dédié	8
	Support technique	8
	Obligation et Responsabilité de KARENITA	8
	Interruption de service pour maintenance	8
	Interruption de service pour raison de sécurité	9
	Accès au serveur	9
	Piratage	9
	Utilisation du spam	9
	Sauvegarde effectuée par le Client	9
3.3	Hébergement sur un serveur KARENITA ou de l'un de ses sous traitants	10
	Limitations	10
3.4	Nom de domaine	10
	Délégation de gestion	10
	Refus	10
	Règles d'enregistrement	10
	Garanties	10
3.5	Comptes POP 3 - Redirection d'adresses email	10
4	REFERENCEMENT	12
4.1	Préambule	12
4.2	Objet de la prestation	12
4.3	Droits de Propriété Intellectuelle	12
4.4	Garantie et Responsabilité	12
4.5	Durée de la Prestation	13
5	RESPONSABILITE	14

1 DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les droits et obligations de la société KARENITA dans le cadre de la vente de prestations de services dans le domaines des TIC relatives à la création d'applications Internet ou mobiles pour une utilisation publique ou privée ainsi qu'à la mise en œuvre de prestations associées telles que le dépôt de Noms de Domaine, la création et la gestion d'eMails, la mise en place et la maintenance de solutions d'hébergement, la mise en œuvre de prestations de référencement.

A défaut de contrat conclu entre la société KARENITA et son client, ou de conditions générales ou particulières d'achat expressément acceptées par la société KARENITA, les ventes effectuées sont soumises aux conditions générales de ventes décrites ci-après.

En conséquence, toute prestation de services fournie par la société KARENITA implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout catalogue, prospectus ou autre document publicitaire qui n'ont qu'une valeur indicative.

1.2 Validité des Devis

Les devis réalisés par KARENITA constituent une offre de service dont les données techniques et financières sont valables 45 jours de date à date sauf indication différente indiquée dans l'offre.

1.3 Prix

Le prix des services proposés par la société KARENITA est exprimé en euros. Les prix sont mentionnés HT.

Il sera ajouté au prix proposé le taux de TVA en vigueur au jour de la passation de la commande.

1.4 Conditions de Paiement

Le règlement des commandes peut être effectué par virement ou par chèque.

Les règlements sont effectués TTC.

Dans le cas de projets nécessitant un délai de réalisation ou un budget important, un planning de règlement pourra être mis en place en accord avec le client.

Le règlement des frais d'investissement (création graphique, développements spécifiques, installation, paramétrage) devra être effectués à 30 jours net après réception de la facture sauf indication différente indiquée dans la facture.

Le règlement des frais de maintenance (Nom de Domaine, Hébergement, Maintenance applicative, Positionnement Google AdWords, Assistance, Mise à Jour dans le cadre d'un forfait) devra être effectué à réception de facture sauf indication différente indiquée dans la facture.

1.5 Clause Pénale

Le défaut de paiement total ou partiel de la prestation de services à sa date d'exigibilité entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'allocation à la société KARENITA d'une pénalité de retard égale à une fois et demi (1,5) le taux d'intérêt légal.

Cette pénalité est calculée sur l'intégralité des sommes TTC restant dues. Elle court à compter de la date d'échéance du prix de la prestation effectuée jusqu'à son paiement total.

Le taux d'intérêt légal de référence est celui en vigueur au jour de l'utilisation des présentes conditions générales de vente.

1.6 Clause Résolutoire

Si dans les trente (30) jours suivant la mise en œuvre de l'article « clause pénale », le client n'a toujours pas acquitté la somme due au titre de la prestation de services effectuée par la société KARENITA, la vente sera résolue de plein droit, sans autre formalité, dès réception de la mise en demeure envoyée par la société.

En outre, la société KARENITA se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au client défaillant.

L'existence de la présente clause n'interdit pas au vendeur de renoncer au bénéfice de celle-ci et de demander le paiement du prix.

1.7 Clause de Réserve de Propriété

Les prestations de services vendues comme définies dans la facture restent la propriété de la société KARENITA jusqu'au paiement intégral du prix par le client.

Pendant la durée de la réserve de propriété, le client supportera la charge des risques en cas de

perte ou de destruction de la chose vendue dès sa livraison.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du client, la propriété des services livrés et restés impayés pourra être revendiquée par la société KARENITA.

En cas de revente des services fournis par la société KARENITA alors que le client n'a pas réglé l'intégralité du prix, celui-ci s'engage à informer tout acquéreur de la présente clause de réserve de propriété grevant lesdits services et du droit de la société KARENITA de revendiquer entre ses mains, soit les services concernés, soit le prix de ceux-ci.

1.8 Sous Traitance

La prestation de services est réalisée dans les locaux de KARENITA. Toutefois, KARENITA se réserve le droit de sous traiter ou de faire fournir par un tiers tout ou partie des prestations ou matières en relation avec le contrat.

KARENITA met tout en œuvre pour s'assurer de la qualité des prestations de ses sous-traitants, mais ne peut garantir le Client des conséquences d'une interruption de service indépendante de sa volonté.

1.9 Délai

Sauf clause contraire stipulée expressément, KARENITA s'engage à exécuter la commande dans un délai raisonnable eu égard aux usages commerciaux et contraintes techniques.

En conséquence, les délais de livraison ou de fourniture sont donnés à titre indicatif, sauf stipulations expresses contraires.

Aucun retard raisonnable dans la réalisation de la prestation n'autorise le client à en refuser la réception, à annuler sa commande ou à demander des dommages et intérêts.

1.10 Force Majeure

La société KARENITA n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations si celui-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle.

Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

1.11 Attribution de Juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat est soumis au droit français. A défaut d'accord amiable, la seule juridiction reconnue et acceptée par les parties est le Tribunal de Commerce de Chalon sur Saône.

1.12 Divisibilité des Clauses

Si l'une des clauses du présent contrat s'avérait illégale ou inapplicable, la clause serait considérée comme inexistante et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

Les parties négocieront de bonne foi les adaptations nécessaires au Contrat pour maintenir l'équilibre des droits et obligations.

La signature du présent contrat annule et remplace tous les précédents engagements portant sur les droits et obligations similaires conclus entre KARENITA et le client.

1.13 Confidentialité

Les Parties reconnaissent que l'information fournie par l'une des Parties à l'autre et désignée comme « confidentielle » ou devant être considérée comme confidentielle par nature et qui est divulguée en relation avec les services ou les biens livrables fournis, appartient à la Partie qui l'a divulguée. Les Parties ne divulgueront le contenu de l'Information confidentielle en aucune manière à des tiers. Aux fins de la présente Convention, les Parties considèrent que toute information concernant leurs opérations commerciales est confidentielle par nature et inclut, notamment, toute information, qu'elle soit incorporée à un support physique ou non, relative aux opérations économiques des Parties, en ce compris (sans que cette liste soit limitative) les inventions, les produits, les services, les mécanismes de sécurité, les fichiers internes, logiciels et les bases de données propres, le personnel, les méthodes pour réaliser des affaires, les finances, les activités de recherches et développement, le savoir-faire, les clients, les secrets de fabrique, les secrets commerciaux.

Chaque Partie s'engage à faire les meilleurs efforts pour faire en sorte que ses employés, agents et sous-traitants soient informés et liés par cet article et préviendra l'autre Partie si elle est informée de toute violation de cette obligation, ou est informée ou a des raisons de croire qu'une

personne non-autorisée a accès à l'Information Confidentielle.

Quand elles ne sont plus nécessaires pour les besoins du présent Contrat, tous les originaux et les copies des Informations Confidentielles devront, à la demande de la Partie qui les avaient divulguées et à sa discrétion, être retournées à leur propriétaire ou être certifiées par écrit comme ayant été détruites, dans un délai raisonnable après instruction de ce faire.

1.14 Non débauchage

Aucune des Parties n'engagera, ou n'incitera un autre employeur à engager, temporairement ou de manière permanente, du personnel de l'autre Partie impliqué dans la fourniture des services, pour toute la durée du présent Contrat et pour une durée supplémentaire de douze (12) mois, et les deux Parties reconnaissent que la violation de cette obligation causera préjudice à l'autre Partie et qu'en pareil cas, la Partie en défaut sera redevable à l'autre d'une somme équivalente à cinquante (50) fois le salaire journalier du Professionnel impliqué dans le projet, à titre d'indemnisation forfaitaire destinée à indemniser la Partie préjudiciée, sans préjudice toutefois de la possibilité de réclamer une indemnisation supérieure, si le préjudice correspondant peut être établi.

1.15 Durée du contrat

Ce contrat de prestations de services prend effet le jour de la confirmation de votre bon de commande. La durée de ce contrat est d'un an.

Le renouvellement se fait par tacite reconduction. Si le client souhaite résilier le présent contrat, il devra en informer KARENITA par courrier recommandé avec Accusé de Réception 3 mois avant son échéance.

2 DEVELOPPEMENT ET MAINTENANCE

2.1 Conception graphique

KARENITA s'occupera de l'ensemble de la conception graphique du site. L'architecture du site aura reçu l'accord du Client.

2.2 Images

Toutes les images du site du Client seront fournies dans un format électronique en vue d'une utilisation sur Internet. Toutes retouches, scanning ou frais encourus en vue d'optimiser les images seront facturés au Client.

2.3 Animations

Toutes les animations du site du Client seront fournies dans un format électronique en vue d'une utilisation sur Internet. Toutes retouches, scanning ou frais encourus en vue d'optimiser les animations seront facturés au Client.

2.4 Son

Tous les fichiers son du site du Client seront fournis dans un format électronique en vue d'une utilisation sur Internet. Toute numérisation et tous frais encourus en vue de créer les fichiers son seront facturés au Client.

2.5 Texte

Tous les textes utilisés dans le site du Client seront fournis dans un format électronique en vue d'une utilisation sur Internet. Toute retouche, scanning, et frais encourus en vue d'optimiser les textes seront facturés au Client.

2.6 Page statique

Le contenu d'une page statique sera créé par KARENITA à partir de textes et images fournis par le Client. Une fois le texte validé par le Client, toute modification fera l'objet d'un avenant au contrat, sauf dans le cas de modifications mineures pendant la période de développement.

Le client assure par la présente qu'il dispose des droits nécessaires pour la publication des textes et documents fournis à KARENITA. KARENITA se dégage de toute responsabilité concernant le respect des droits d'auteur et autres problèmes légaux concernant les textes, images et éléments fournis par le client.

D'autre part, et si le Client en fait la demande, KARENITA pourra faire usage d'illustrations, images, applets java, codes javascript ou toute autre technologie libre de droit ou utilisées sous licence conformément aux termes prescrits par l'auteur de ces éléments. KARENITA décline toute responsabilité concernant ces documents.

Enfin, des images, logos, illustrations, éléments de programmations et autres pourront être créés de toute pièce par KARENITA, en respectant les desiderata éventuels du Client. Dans ce cas, ces éléments restent la propriété de KARENITA, qui en garde tous les droits.

KARENITA possède une copie de sauvegarde du site dans sa version initiale en cas d'anomalie technique au niveau de l'hébergement uniquement.

2.7 Page dynamique

Le contenu d'une page dynamique sera fourni par le Client. Le Client disposera des droits nécessaires à la mise à jour de la page dynamique par l'intermédiaire d'un formulaire qui, à son tour, alimentera une base de données.

D'autre part, la capacité de cette base de données, si elle donne lieu à l'affichage de multiples pages créées à partir d'un même modèle sera définie en fonction du nombre initial d'éléments introduits par le Client. La taille de cette base permettra l'ajout d'un nombre d'éléments triple au nombre estimé au départ, sauf indication contraire sur le devis ou la facture.

KARENITA s'engage à mettre en œuvre un système de mise à jour des pages dynamiques dont l'accès sera protégé par identifiant et Mot de Passe. Ce mot de passe ne sera confié qu'au Client. La bonne gestion du système de mise à jour, notamment du mot de passe et de l'utilisation qui en est faite est laissée à la seule responsabilité du Client.

Internet étant de nature publique, le Client s'engage à ne placer du contenu par le biais du système de mise à jour dynamique que si ce contenu respecte les directives légales, notamment droits d'auteur, vie privée, diffamation, etc.

Le Client s'engage à utiliser ces services uniquement dans la poursuite de buts légaux.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur l'Internet.

Le Client est seul responsable des éventuelles atteintes aux droits de la propriété intellectuelle d'autrui et plus particulièrement des atteintes à tout signe distinctif préexistant, et notamment marque, nom commercial, dénomination sociale, droits de la personnalité, enseigne, etc. ainsi qu'à tout droit d'auteur et droits voisins, et d'une manière générale sur les droits des personnes et des biens.

Le Client s'engage à ne pas faire circuler depuis son site Internet de contenu :

- contraire à l'ordre public, et aux bonnes mœurs.
- à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui.
- incitant à la haine ou à la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.
- menaçant une personne ou un groupe de personnes.
- à caractère pédophile.
- incitant à commettre un délit, des actes violents, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.
- incitant au suicide.
- permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant les actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et d'autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.
- en violation du caractère privé des correspondances.

KARENITA ne pourra être tenu responsable du contenu posté par autrui par l'intermédiaire du système de mise à jour dynamique. Ce système n'est qu'un outil qui devra être géré de façon responsable par le Client.

Ce type de contenu étant sous la responsabilité du Client, celui-ci devra faire en sorte que ce contenu soit sauvegardé ailleurs que sur l'ordinateur qui héberge le site. Le Concepteur décline toute responsabilité en cas de perte du contenu ajouté par le Client.

Une stratégie de sauvegarde du contenu dynamique pourra être envisagée mais n'est pas comprise dans la formule de base. Celle-ci devra être demandée expressément par le Client avant acceptation du devis. Néanmoins, la société d'hébergement du site prévoit des sauvegardes non garanties et régulières du site complet.

2.8 Obligations du Client

Le Client fournira, sans frais, tout matériel qui pourra être nécessaire pour la réalisation des services par KARENITA, dans la limite de la réalisation des Services.

Le Client sera responsable d'informer adéquatement KARENITA de ses besoins et attentes dans le contexte du présent Contrat et de communiquer à KARENITA toutes les informations, données et documents nécessaires ou utiles pour la réalisation des services, en tenant compte du fait que KARENITA n'a pas nécessairement une connaissance détaillée des activités professionnelles du Client.

2.9 Obligations du fournisseur

KARENITA s'engage à communiquer au Client toutes les difficultés dont il pourrait prendre la mesure au regard de son expérience, ou avoir connaissance au fur et à mesure de l'exécution du présent Contrat, afin de permettre leur prise en compte le plus rapidement possible.

En particulier, KARENITA s'engage :

- à réaliser les services avec diligence et compétence eu égard aux connaissances et techniques actuelles,
- à protéger et conserver, dans les meilleures conditions de sécurité, les documents ou informations quels qu'en soient la forme et le support, qui lui seront confiés pour effectuer les services,
- à ne pas altérer les données ou toutes informations auxquelles son personnel serait amené à accéder lors de la réalisation des services,
- à informer le Client de toute détection d'anomalies susceptibles de porter atteinte à ses

données ou informations,

- à transmettre au Client tous les résultats obtenus lors de l'exécution des services,
- à ne pas divulguer à quiconque tout ou partie des résultats obtenus sans autorisation expresse du Client dans le cadre de la réalisation des services,
- à fournir au Client l'ensemble des conseils, mises en garde et recommandations nécessaires pendant l'exécution des services, au regard de l'objet des services,

En toute hypothèse, KARENITA reconnaît expressément disposer d'un rôle d'alerte auprès du Client pendant l'exécution du présent Contrat en vue de la bonne exécution des services, notamment en cas de retard dans le Calendrier fixé, dans l'engagement budgétaire, dans les frais techniques ou tout autre événement susceptible d'affecter la bonne exécution des services, et s'engage à cet égard à saisir à tout moment le Client.

2.10 Gestion du projet et processus de contrôle des changements

Les Parties désigneront chacune un représentant, conviendront de procédures particulières et tiendront des réunions régulières d'évaluation, pour assurer la gestion de projet des services.

Les Parties conviennent que toute demande de changement de l'objet des services, tel que décrit dans la commande, toute modification des charges ou tout changement dans le calendrier de réalisation feront l'objet de discussions uniquement entre les personnes désignées par KARENITA et le Client.

Les Parties conviennent que toute demande de Changement devra être traitée par écrit via une demande de changement. La demande de changement contiendra une description détaillée du changement demandé, les raisons du changement, et (si cela est connu) les effets que le changement aura sur les services (en ce compris en temps et en coût).

Après remise d'une demande de changement par le Client, KARENITA examinera le changement proposé et en approuvera l'examen plus approfondi ou le rejettera en se basant sur des motifs raisonnables et signera la demande de changement contenant sa décision. KARENITA indiquera par écrit sur la demande de changement si des charges sont à prévoir pour l'examen plus approfondi ou mentionnera les raisons de sa décision de rejet du changement proposé.

Si la demande de changement prévoit des charges supplémentaires, il sera transmis au Client pour autorisation, et si l'examen plus approfondi est ainsi autorisé, le Client signera la demande de changement, ce qui constituera l'autorisation pour les charges relatives à l'examen (s'il y a lieu). KARENITA peut facturer au Client lesdites charges à la fin de l'examen approfondi.

Si l'examen plus approfondi est approuvé, ou s'il est approuvé sous réserve de modifications par les représentants respectifs du Client et de KARENITA, la demande de changement sera alors mise en œuvre. Si une demande de changement augmente ou diminue le coût ou le délai nécessaire pour réaliser les services, la demande de changement indiquera les modifications concernées.

2.11 Propriété et droit de propriété intellectuelle et industrielle

L'ensemble des droits d'usage attachés aux réalisations et améliorations effectuées dans le cadre de la réalisation des services sont et restent la pleine propriété du Client en contrepartie d'une redevance indiquée dans l'offre.

Le Client est libre d'utiliser les développements dans des conditions normales sur le site désigné.

Le Client s'engage à ne les utiliser exclusivement que sur son site et ne pourra les mettre à disposition d'autres parties.

Le Client n'est pas autorisé à louer, prêter, vendre ou distribuer le développement fourni par KARENITA.

Le Client n'est pas autorisé à modifier le développement. Si toutefois ce cas se présentait, les clauses de maintenance et d'assistance se révéleront nulles. Le client ne sera toutefois pas dispensé de s'acquitter des frais liés aux droits d'usage du développement du Fournisseur.

Le développement contient des secrets de fabrication et sont protégés par droits d'auteur, tous droits réservés. Aucun développement ne peut être distribué, reproduit, traduit, déassemblé, décompilé, analysé sous quelque forme que se soit.

A la demande du Client une copie de sauvegarde pourra être conservé à cette fin exclusive chez un notaire désigné par KARENITA. Les frais seront supportés par le Client.

2.12 Livraison et Réception de la Prestation

La réalisation de la prestation de services est considérée comme entièrement terminée et acceptée par le client lorsque toutes les conditions spécifiées dans l'article « objet » ont été remplies.

Quand il est prévu qu'un bien livrable est soumis à une procédure formelle d'acceptation, le Client

définira avec KARENITA des tests d'acceptation permettant de déterminer dans toute la mesure raisonnablement possible que, au moment de sa livraison, le bien livrable est complet, de bonne qualité et substantiellement en conformité avec ses spécifications. Le Client notifiera par écrit à KARENITA son acceptation ou son refus du bien livrable dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de sa livraison ou de la fin de la période convenue pour les tests d'acceptation. Le Client ne refusera pas d'octroyer son acceptation dans le cas d'une non-conformité aux spécifications qui, raisonnablement, n'empêchent pas une utilisation effective temporaire du bien livrable ("Défauts mineurs"). KARENITA fera les efforts raisonnablement nécessaires, à ses frais, pour corriger ces défauts mineurs dans un délai raisonnable, à la condition que ces défauts mineurs soient suffisamment documentés et que, dans le cas des logiciels, ils soient reproductibles.

Si le Client s'abstient de notifier par écrit à KARENITA son acceptation ou son refus dans le délai prévu il sera considéré comme ayant accepté le bien livrable sans réserve.

Le bien livrable sera également considéré comme accepté par le Client sans réserve dès qu'il est mis en service dans son environnement de production.

Le Client se réserve le droit, dans le cas d'une non-conformité autre qu'un Défaut mineur, de refuser tout ou partie du bien livrable. Quand le bien livrable est accepté en partie, le Client paiera la charge y correspondant au pro rata, ou toute autre charge convenue entre les Parties. En cas de non-acceptation en vertu des dispositions, KARENITA fera les efforts raisonnablement nécessaires pour corriger les erreurs qui lui sont imputables dans un délai raisonnable, de manière à ce que le bien livrable concerné soit rendu substantiellement conforme aux spécifications convenues et le re-soumettra ensuite au Client pour acceptation.

2.13 Garanties

KARENITA garantit qu'il réalisera les services avec toute la diligence et la compétence raisonnablement requises.

KARENITA garantit que tout logiciel et matériaux associés fournis au Client dans le cadre de la présente Convention correspondront substantiellement aux spécifications convenues entre les Parties et précisées dans la commande, pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la première des deux dates suivantes : l'acceptation ou l'utilisation en environnement de production dudit logiciel et des matériaux associés. Il est rappelé et accepté qu'il n'est pas possible de développer des programmes qui soient totalement exempts de tout bogue (bug) ou de toute erreur.

KARENITA ne donne aucune garantie en ce qui concerne le logiciel et les matériaux associés qu'il n'a pas développés et fournis dans le cadre du présent Contrat, ou qui ont été modifiés ou adaptés par des personnes autres que le KARENITA ou ses sous-traitants. Quand les biens livrables incluent des éléments en provenance de tiers, tels que des logiciels ou des composants de tiers, KARENITA ne donne aucune garantie concernant lesdits éléments ou composants, lesquels sont le cas échéant couverts par la garantie donnée par leur producteur ou fabricant respectif.

Les garanties prévues par le présent Article ne s'appliquent pas quand :

- le Client requiert de KARENITA de lui procurer des biens, logiciels, hardware, freeware ou tout système informatique qui ont pour conséquence que les Biens livrables ne fonctionnent pas comme convenu,
- Les biens livrables sont utilisés avec, ou en interaction avec des biens, logiciels, hardware, freeware ou tout système informatique (non fournis ou conseillés par le Fournisseur) et qui ont pour conséquence que les biens livrables ne fonctionnent pas comme convenu.

3 HEBERGEMENT, NOMS DE DOMAINES ET BOITES EMAILS

3.1 Responsabilité des contenus

Internet étant de nature publique, le Client s'engage à ce que le contenu de son serveur respecte les directives légales, notamment droits d'auteur, vie privée, diffamation, etc.

Le Client s'engage à utiliser ces services uniquement dans la poursuite de buts légaux.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur l'Internet.

Le Client est seul responsable des éventuelles atteintes aux droits de la propriété intellectuelle d'autrui et plus particulièrement des atteintes à tout signe distinctif préexistant, et notamment marque, nom commercial, dénomination sociale, droits de la personnalité, enseigne, etc. ainsi qu'à tout droit d'auteur et droits voisins, et d'une manière générale sur les droits des personnes et des biens.

Le Client s'engage à ne pas faire circuler depuis son site Internet de contenu :

- contraire à l'ordre public, et aux bonnes mœurs.
- à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui.
- incitant à la haine ou à la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.
- menaçant une personne ou un groupe de personnes.
- à caractère pédophile.
- incitant à commettre un délit, des actes violents, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.
- incitant au suicide.
- permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant les actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et d'autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.
- en violation du caractère privé des correspondances.

KARENITA ne pourra être tenu responsable du contenu géré par le Client.

Ce type de contenu étant sous la responsabilité du Client, celui-ci devra faire en sorte que ce contenu soit sauvegardé ailleurs que sur l'ordinateur qui héberge le site. Le Concepteur décline toute responsabilité en cas de perte du contenu ajouté par le Client.

3.2 Hébergement de serveur dédié

KARENITA assure l'hébergement et le raccordement du serveur du client sur le réseau Internet.

Support technique

Le support technique permet au Client d'obtenir une aide ponctuelle. En aucun cas, ce support technique ne doit se traduire par une intervention sur le serveur dédié du Client. Toute intervention à distance ou physique sur le serveur dédié du Client fera l'objet d'une prestation spécifique.

Obligation et Responsabilité de KARENITA

KARENITA s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et de l'état de l'Art.

Interruption de service pour maintenance

KARENITA pourra interrompre le service à des fins de maintenance. La durée et la fréquence de ces interventions seront réduites au minimum nécessaire. De même celles-ci seront menées préférentiellement aux heures les moins préjudiciables aux trafics en provenance d'Europe et d'Amérique.

En cas d'inaccessibilité du service due à des dysfonctionnements techniques du ressort de KARENITA ou de son sous traitant, KARENITA disposera de 48 heures ouvrées pour trouver une solution au problème. Dans le cas où aucune solution ne serait trouvée, dans ces délais, le Client

sera en droit de demander la résiliation de cette prestation.

Interruption de service pour raison de sécurité

KARENITA se réserve le droit d'interrompre à tout moment et sans préavis la connexion du serveur dédié du Client au réseau dès lors que celui-ci constitue une menace pour le maintien de la sécurité des équipements hébergés par KARENITA.

Cette menace peut être :

- Consécutive au piratage du serveur du Client
- Suite à la non installation d'une mise à jour destinée à détecter ou corriger une faille de sécurité du système ou des applications installés par le Client et dont la mise à jour a été demandé au Client par KARENITA.
- Consécutive à l'installation d'une application jugée par l'équipe technique de KARENITA comme une menace pour l'intégrité de la plateforme.

KARENITA s'engage à rétablir le service une fois les mesures correctives réalisées par le Client.

Accès au serveur

Le Client n'a pas physiquement accès à la plateforme d'hébergement. L'accès physique au serveur est réalisé sous acceptation par le service technique de KARENITA et est soumis à facturation spécifique.

Le Client a accès au « root » de son serveur. A ce titre il est responsable de l'installation de toutes installations d'applications réalisées par ses soins sur son serveur.

Piratage

En cas de piratage du serveur du Client, KARENITA avertira ce dernier par tout moyen qu'une procédure de réinstallation sera lancée sous trois jours ouvrés afin de garantir la sécurité de l'ensemble de l'architecture serveurs.

KARENITA limite son intervention à la réinstallation du système initial tel que défini dans le Bon de Commande.

La réinstallation complète du serveur du Client suppose que le Client ai effectué la sauvegarde complète de ses données. Cette réinstallation fait l'objet d'une prestation spécifique.

KARENITA n'est pas tenue de réaliser cette sauvegarde sauf si le client en fait la demande expresse. Ce service de sauvegarde fait l'objet d'une prestation spécifique.

Utilisation du spam

L'envoi de courriers électroniques indésirables (Spam) est formellement interdit.

La loi n°2004-575 du 21 Juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique parue au Journal Officiel n°143 du 22 Juin 2004 contient notamment : « Toutefois, la prospection directe par courrier électronique est autorisée si les coordonnées du destinataire ont été recueillies directement auprès de lui, dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à l'occasion d'une vente ou d'une prestation de services, si la prospection directe concerne des produits ou services analogues fournis par la même personne physique ou morale, et si le destinataire se voit offrir, de manière expresse et dénuée d'ambiguïté, la possibilité de s'opposer sans frais autres que ceux liés à la transmission du refus, et de manière simple, à l'utilisation de ces coordonnées lorsque celles-ci sont recueillies et chaque fois qu'un courrier électronique lui est adressé.

Dans tous les cas, il est interdit d'émettre, à des fins de prospection directe, des messages au moyen d'automates d'appel, télécopieurs et courriers électroniques, sans indiquer de coordonnées valables auxquelles le destinataire puisse utilement transmettre une demande tendant à obtenir que ces communications cessent sans frais autres que ceux liés à la transmission de celle-ci. Il est également interdit de dissimuler l'identité de la personne pour le compte de laquelle la communication est émise et de mentionner un objet sans rapport avec la prestation ou le service proposé. ».

Suite à une plainte concernant un courrier électronique envoyé à partir du serveur du Client ou mentionnant des URL de sites hébergés par le serveur du Client, KARENITA se réserve le droit d'interrompre partiellement ou totalement le service mis en cause voir rompre définitivement le contrat d'hébergement sans que le Client ne soit en droit de prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement.

Sauvegarde effectuée par le Client

Dans le cas où des sauvegardes seraient effectuées par le Client, par ses sous traitants ou par

tout autre partenaire choisi par lui, le Client supportera seul les conséquences d'une mauvaise utilisation. KARENITA ne serait être tenu pour responsable au cas où le site du Client deviendrait inaccessible de ce fait.

Le Client se porte garant, en son nom et au nom de son personnel ou de tout autre tiers choisi par lui, de la bonne utilisation des accès qui lui sont fournis et de la non divulgation des paramètres (identifiants, mots de passe, ...) qui permettent de sécuriser l'accès au serveur.

3.3 Hébergement sur un serveur KARENITA ou de l'un de ses sous traitants

KARENITA assure l'hébergement du site du Client sur l'un de ses serveurs ou l'un des serveurs de ses sous traitants.

KARENITA se réserve la possibilité de modifier le service et de modifier ou remplacer les équipements fournis afin d'améliorer la fourniture du service ou si les conditions d'exploitation du service l'exigent. Cependant, KARENITA veillera à ce que la modification du service entraîne un minimum de réduction, diminution ou détérioration sensible du fonctionnement ou de la mise en œuvre générale du service.

Limitations

KARENITA se réserve le droit de suspendre certaines fonctions des sites hébergés si leurs caractéristiques venaient à risquer d'endommager les serveurs, de prendre trop de ressources machines, ou de mettre en péril la sécurité des serveurs. C'est notamment le cas pour des scripts cgi ou des pages en PHP ou ASP mal paramétrées ou susceptibles d'engendrer des trous de sécurité.

3.4 Nom de domaine

KARENITA se charge du transfert ou de la création du nom de domaine du Client. En cas de résiliation par le Client, il appartient au nouveau prestataire d'hébergement d'effectuer les procédures de transfert du nom de domaine, ainsi que de payer les frais des autorités locales d'enregistrement (NICs locaux, ou registrars), le cas échéant.

KARENITA se réserve la faculté de s'opposer à toute demande de transfert d'un ou plusieurs noms de domaine, dès lors que le Client serait débiteur pour l'un de ces noms du prix de la réservation ou de toute autre somme due à KARENITA.

Délégation de gestion

Le Client donne tous pouvoirs à KARENITA pour assurer la gestion administrative et technique de ses noms de domaine. Dans ce cadre, le Client autorise KARENITA à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'optimisation de cette gestion, et notamment à changer de prestataire local, ou de registrar pour ses domaines.

Refus

KARENITA ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'éventuel refus d'enregistrement d'un nom de domaine par l'organisme chargé de son administration ou par son prestataire ou sous-traitant local, et ce même si ce domaine apparaît disponible. Si l'enregistrement a été réglé par le client, et qu'il est impossible à KARENITA de procéder à son dépôt, KARENITA ne sera tenue que du remboursement des sommes versées par le Client au titre l'enregistrement du nom de domaine, aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le Client.

Règles d'enregistrement

KARENITA ne saurait être tenu responsable des conséquences découlant des modifications des règles imposées par les organismes d'enregistrement, y compris lors du renouvellement de l'abonnement.

Garanties

Le Client s'engage et garanti que toutes les informations qu'il a fournies en connexion ou liées à l'enregistrement sont complètes et exactes. KARENITA ne s'engage pas et ne garanti pas que l'enregistrement du nom de domaine aura pour effet d'éviter d'éventuelles contestations relatives au nom de domaine réservé.

3.5 Comptes POP 3 - Redirection d'adresses email

KARENITA s'engage à mettre à la disposition du Client un " serveur de mails pop " qui sera géré par ses soins.

Le Client est informé que KARENITA n'est, en aucun cas, tenue de fournir un compte smtp (e-

mails sortants) à son profit. L'utilisation du serveur SMTP de KARENITA et le SPAMMING (envoi d'e-mails non sollicités en grand nombre) sont formellement interdits. Le non-respect de cette obligation autorise KARENITA à résilier de plein droit le présent contrat sans préjudice de plus amples dommages et intérêts.

Les données liées aux comptes POP, en particulier les messages stockés font partie de l'espace disque fourni.

Dans le cadre de ses formules d'hébergement, KARENITA peut être amenée à proposer des fonctions de reroutages d'adresses email.

4 REFERENCEMENT

Il s'agit d'une prestation à prix forfaitaire.

4.1 Préambule

Le client a été informé, préalablement à la signature de la présente commande, de la nature du réseau Internet en particulier des performances techniques et des temps de réponse pour examiner, questionner ou déplacer des informations.

KARENITA informe le client que les données sur Internet ne font l'objet d'aucune protection contre un éventuel détournement, que le client est l'unique responsable des données qu'il examine, questionne et transporte sur Internet, qu'il appartient au client de prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ses propres données et/ou logiciels notamment contre la contamination par de possibles virus circulant sur le réseau Internet.

4.2 Objet de la prestation

La présente prestation a pour objet de confier à KARENITA le référencement d'un site Internet pour la durée convenue, moyennant le paiement d'un prix forfaitaire. Le référencement consiste à inscrire le site Internet du client dans les plus importants moteurs de recherche et annuaires internet.

La prestation comprend l'audit des mots clés et l'optimisation des pages du site concerné, l'inscription du site concerné dans les moteurs de recherche et annuaires Internet, et la mise en place des outils d'analyse qui permettent d'apprécier le suivi des inscriptions pendant la durée de la prestation.

4.3 Droits de Propriété Intellectuelle

Il appartient au client de libérer les droits sur toutes oeuvres (marques, brevets, logiciels, photographies, site Internet en cas de modification, ... la liste n'est pas limitative) qu'il désire voir incorporer au produit final ou, s'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble ou partie seulement de celle(s)-ci, il permet par le présent contrat leur utilisation en vue de la réalisation de la présente prestation.

Dans tous les cas, le client garantit à KARENITA que l'exploitation des oeuvres lui appartenant ou dont les droits d'exploitation lui ont été conférés ne viole les droits d'aucun tiers et n'a fait l'objet d'aucune entente pouvant venir en contradiction avec les droits consentis par le présent contrat. Le client s'engage à garantir et à indemniser KARENITA, ses dirigeants ou préposés au titre de toute revendication ou action (et de toutes les conséquences pécuniaires de quelque nature que ce soit) concernant les droits de propriété portant sur lesdites oeuvres.

Sauf stipulation contraire, le client accepte que mention soit faite de la contribution de KARENITA à la gestion de son projet Internet.

KARENITA se réserve le droit de faire sous-traiter tout ou partie de la prestation de service définie par le présent bon de commande.

Les codes sources fournis par KARENITA à la suite de l'optimisation des pages du site concerné dans le cadre de la prestation demeurent la propriété de KARENITA. Lorsque la prestation prend fin, les droits d'utilisation de ces codes sources doivent faire l'objet d'une cession au profit du client selon des conditions et modalités définies par acte séparé.

4.4 Garantie et Responsabilité

Pendant toute la durée de la prestation, le client s'engage à n'effectuer de son côté aucune démarche, interne ou externe, en vue d'obtenir le référencement (manuel, automatique, par e-mail, etc.) du site objet de la prestation.

KARENITA exécutera sa prestation avec tout le soin et la diligence nécessaires en se conformant aux usages de la profession, à l'état de la technique, et aux règles de l'art.

Le client a été informé au préalable de ce que le référencement est tributaire de nombreux paramètres techniques, technologiques ou autres que KARENITA ne peut maîtriser de manière totale. En conséquence, KARENITA est tenue d'une obligation de moyens.

KARENITA peut s'adjoindre tout tiers pour l'exécution de sa prestation, tout en conservant la responsabilité de l'exécution.

KARENITA ne donne aucune garantie au client, implicite ou expresse, quant au fonctionnement du site Internet du client, à ses composants matériels ou logiciels, de même qu'à son accès par internet.

Les préconisations, conclusions, rapports et études éventuellement remis par KARENITA ne se prétendent pas exhaustifs et ne se veulent que consultatifs. Leur utilisation, interprétation,

exploitation, mise en oeuvre ou non (cette liste n'est pas exhaustive) demeurent sous l'entière responsabilité du client.

KARENITA ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de quelques litiges ou dommages consécutifs à une telle prestation.

Le client reconnaît notamment que sa présentation Internet et les oeuvres qui la composent peuvent être rendues accessibles par des liens hypertextes établis indépendamment de la volonté de KARENITA, et que, de ce fait, KARENITA ne saurait être tenue responsable pour l'utilisation préjudiciable, directe ou indirecte des oeuvres intégrées à la présentation Internet.

Sauf en cas de faute grave de sa part, KARENITA ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages directs ou indirects dans l'un quelconque des cas suivants : modification du contenu des codes sources des pages optimisées par KARENITA ou modification ou suppression des pages optimisées, modifications de toute nature ayant un effet sur le bon fonctionnement du site Internet du client ; introduction d'un virus informatique ayant un effet sur le bon fonctionnement du site Internet du client ; intrusion d'un tiers dans les équipements informatiques du client ; changement d'hébergement ou de système d'hébergement ; coupure de réseau rendant le site inaccessible ; défauts de conception du site auxquels le client n'aura pas remédié (liens orphelins, mauvaise optimisation au regard des dernières versions de navigateurs, par exemple).

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de KARENITA serait retenue à quelque titre que ce soit, le montant des réparations et dommages et intérêts de toute nature sera limité au prix effectivement payé à KARENITA au titre de la prestation concernée dans l'année de la survenance du dommage.

4.5 Durée de la Prestation

La prestation est confiée à KARENITA pour la durée qui figure sur le bon de commande.

5 RESPONSABILITE

KARENITA s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre à une obligation de moyens et non de résultats. En conséquence le Client exonère KARENITA de responsabilité pour la survenance de toute perte qui serait due à :

une perte de l'enregistrement du nom de domaine,

l'utilisation du nom de domaine,

des retards dans l'accès ou des interruptions d'accès liés au système d'enregistrement,

si le nom souhaité est déjà enregistré,

lors d'un défaut de paiement de la part du Client ou de son agent des frais établis ci-dessus,

en cas d'enregistrement par un tiers du nom de domaine par d'autres organismes.

KARENITA se dégage de toute responsabilité en cas d'inaccessibilité ou de perte de contenu du site du Client. KARENITA propose le remboursement d'un mois d'hébergement sur la formule en cours si le temps d'inaccessibilité du serveur est inférieur à 99 % sur les trois derniers mois.

Aucune compensation ne sera octroyée en cas de panne du serveur, d'inaccessibilité ou de perte de données.